

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 23 septembre 2016

Membres en exercice : 11

**Date de la convocation:** 13/09/2016

Présents : 9

*L'an deux mille seize et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

Votants: 9

**Présents :** Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER, Solange PARAGE

**Secrétaire de séance:**

Grégory GAILLARD

**Représentation:**

**Excusés:** Romain LABICHE, Régine DELAGE

**Absents:**

### Raccordement Alimentation Electrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GARCIA Claude a déposé un certificat d'urbanisme n°01620316C0002 relatif à un projet de construction d'une maison d'habitation. La parcelle cadastré section B n° 89 au lieu-dit la Voûte n'est pas desservie par le réseau public d'électricité. Le maire propose au Conseil Municipal que Monsieur Garcia Claude finance les travaux de raccordement au SDEG 16 pour l'alimentation électrique d'un montant de 1 157,30€.

#### Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11          Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0 Refus : 0

### VIREMENT DE CREDIT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 65548 sont suffisants car la cotisation de l'ATD prévue pour un montant de 80€ est de 115€. Il est nécessaire de voter et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver le virement de crédit suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6531	Indemnités	-115.00	
65548	Autres contributions	115.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 11      Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0 Refus : 0

**Répartition des sièges au sein de la future Communauté de Communes**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer en faveur de la répartition des sièges au sein de la future Communauté de Commune, par défaut, à dater du 1er janvier 2017, tel que définie par le tableau suivant :

<b>COMMUNES</b>	<b>SIEGES</b>
La Rochefoucault	6
Montbron	4
Rivieres	4
Taponnat Fleurignac	3
Chazelles	3
Saint Projet Saint Constant	2
Pranzac	2
Saint-Sornin	2
Agris	1
Marillac le Franc	1
Ecuras	1
Marthon	1
La Rochette	1
Yvrac et Malleyrand	1
Coulgens	1
Saint Germain de Montbron	1
Brunzac	1
Saint Adjutory	1
Vouthon	1
Rancogne	1
Charras	1
Vilhonneur	1
Grassac	1
Eymouthiers	1
Feuillade	1
Rouzede	1
Orgedeuil	1
Souffrignac	1
Mainzac	1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition des sièges.

**Résultat du vote : Adoptée**

Votants : 11      Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0 Refus : 0

**Devis Lacroix panneaux d'agglomération**

Lors du précédent Conseil le Maire et les Conseillers avait souhaitaient déplacer le panneau d'agglomération de la commune qui est actuellement situé dans le bourg de Mainzac.

Le maire avait proposé de mettre un panneau à l'entrée du village sur la voie départementale n°93 au niveau de la place du cimetière (route de Charras) et un autre panneau d'agglomération sur la voie départementale n°111 au niveau du lotissement (route de Marthon). Comme se sont des voies départementales, le maire à rencontré Monsieur Boivan de l'ADA qui lui a confirmé que cette modification était possible. Nous avons fait une demande de devis auprès de l'entreprise Lacroix pour l'achat de panneaux d'agglomération. Le devis pour les trois panneaux d'agglomération s'élève à 1 719,08 €. Le Conseil Municipal trouvant le coût trop excessif abandonne à l'unanimité le projet.

### **Elagage de la commune**

Nous avons fait appelle à deux entreprises pour nous faire un devis afin d'élaguer les arbres sur la commune.

#### **- L'entreprise Périgord Vert : 3 936 € TTC**

8h à 35€/h HT pour le broyage des talus (Epareuse +rotor) et 60h à 50€ HT pour l'élagage des haies, dégagement des lignes téléphoniques (Epareuse + sécateur)

#### **- L'entreprise Dubois : (n'a pas estimé le temps de travail)**

Elagage avec lamier 65€ de l'heure HT

Le Conseil Municipal a décidé de prendre l'entreprise Dubois pour 20 heures de travail : 1 300 € HT et de voir l'année prochaine pour faire ce qu'il restera.

### **Pneus chez Madame DUCLAUD**

Madame Duclaud, propriétaire sur la commune de Mainzac vient de découvrir (il y a peu de temps) une décharge de pneus dans un trou (voir quelques photos jointes ). A vu d'oeil, il doit bien y avoir plus de 1000 pneus si ce n'est plus. Les terrains juxtaposant ce trou sont loués à un agriculteur mais celui-ci reconnaît bien les avoirs vus, mais rien de plus.

Un dépôt de plainte a été réalisé, mais il est impossible de connaître l'origine de ceux-ci. Suite à la demande de cette propriétaire, le Maire a réalisé plusieurs recherches et plusieurs actions car elle n'est évidemment pour rien dans cette décharge qui doit avoir plusieurs années d'existences, elle vient très peu sur ses terres et c'est un membre de sa famille qui l'a découvert. Les agriculteurs en chagnent des parcelles juxtaposant ce grand trou avaient bien vu les pneus mais n'en connaissent pas l'origine. Après plusieurs recherches auprès plusieurs structures, le problème est compliqué. Monsieur le Maire a contacté Monsieur le Député Lambert et après plusieurs recherches de son côté, il a écrit au ministère de l'Environnement pour obtenir une aide financière exceptionnelle pour résoudre ce problème. En attente de réponse

### **Devis sèche-mains**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un sèche-mains pour les toilettes publiques. Nous avons fait une demande de devis à l'entreprise VOUSSERT pour un sèche-mains Exp'Air électrique air pulsé JVD fabrication en France. Coût du Sèche-mains : 491,35 € TTC. Les membres du Conseil ont refusé l'achat de ce sèche-mains.

## **Grillage cours du logement de Mme Delage Régine**

Madame Delage Régine n'a plus de clôture pour séparer sa cour de la place de la mairie. Nous avons fait un devis à BATI Leclerc : Panneau de grillage + poteaux + fixations : 347,70 € TTC. Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité.

## **Questions diverses**

**Travaux voirie** : Les travaux prévus par l'entreprise Barbari pour la réparation des routes sont terminés. Le montant des travaux est de 13 441,80 € TTC;

Tous les 3 ans nous pouvons faire la demande auprès du Département pour obtenir une subvention afin de financer l'entretien des routes de la commune. Cette année nous avons déposé un dossier et nous avons obtenu un montant de 4 237,59€.

**Calitom** : Calitom a des soucis avec son prestataire qui ramasse le verre. En effet, celui-ci ne passe pas dans les communes, les bennes sont pleines et débordent, Calitom lui a mis des pénalités mais il n'y a aucun changement.

**CU Labadias** : Monsieur Alexandre Gervais à fait une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle section B 285 qui est située à "Labadias" à la limite de la Dordogne. La DDT ne voulant pas accorder l'autorisation de construire sur cette parcelle, Monsieur le Maire les a rencontré, le dossier est en cours de traitement.

*Clôture de la séance à 20H30*